



CANET ACCUEIL
Foyer Moudat, Salle 1
66140 CANET-EN-ROUSSILLON
TEL 06 68 84 83 12
canet.accueil@gmail.com

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et évènement - Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél. : 09 72 72 01 19 - fr.ffrandonnee@wtwco.com -
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot -
92000 Nanterre - Tél 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162/1

- NOTICE INFORMATION SEJOUR L'ESTARTIT -

Canet en Roussillon le 03 janvier 2026

Séjour - Randonnées pédestres
5 jours et 4 nuits à L'ESTARTIT (Espagne)
Organisateur : Michel PERRIN

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance, ayant déjà pratiqué au sein de l'association, des randonnées de ½ journée minimum.

Nombre de participants : 25 au minimum, 60 au maximum. Le séjour pouvant être annulé si le nombre minimum n'est pas atteint le mercredi 11 mars 2026.

Dates : **du Lundi 13 Avril 2026 à 15h au vendredi 17 Avril 2026 à 15h**

Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage.

PROGRAMME :

1^{er} jour : Les participants sont attendus à l'hôtel FLAMINGO (Espagne), le lundi 13 avril 2026 à partir de 15h. L'installation dans les chambres se fera en suivant après remise des clés. Il est prévu un apéritif de bienvenue à 19h afin de préciser les derniers détails du séjour, des randonnées proposées, des animations, visites et des heures de repas. Ces derniers se prendront au restaurant de l'hôtel, en self-service.

2^e jour : 2 randonnées : 1 rando « journée » et 1 rando « ½ journée ». Temps libre avant et après la randonnée.

3^e jour : 2 randonnées : 1 rando « journée » et 1 rando « ½ journée ». Temps libre avant et après la randonnée.

4^e jour : Temps libre (jour de marché). Possibilité de visite aux îles Médés. (En sus du prix du séjour – tarif 2025 23€). La visite sera proposée en aval de l'inscription, le site n'étant à ce jour pas encore ouvert (en 2026).

5^e jour : 1 randonnée « journée » sur le chemin du retour, 1 randonnée « ½ journée ». Fin du séjour vers 15h.

Les chambres seront libérées au plus tard à 10h. Pour les randonneurs journée, le départ se fera à 9h au plus tard, avec pique-nique dans le sac. Pour les randonneurs « ½ journée », l'heure de départ de la randonnée sera définie sur place.

Pour tous les randonneurs prévoir un équipement complet. (au minimum un sac à dos, 1 contenant pour l'eau, chaussures de rando, bâtons, une polaire, 1 couvre-chef, lunettes de soleil, un coupe-vent, une écharpe, barres énergétiques).

Les randonneurs « journée » devront se munir de leur pique-nique, en sus du prix du séjour : soit 6€ l'unité.

Les randonnées « journée » se feront entre 400m et 600m de dénivelé positif, 15kms maximum.

Les randonnées « ½ journée » ne dépasseront pas 400m de dénivelé positif et 8kms.

HÉBERGEMENT :

L'hébergement est assuré par l'hôtel FLAMINGO, Carrer de l'Església 112, 17258 L'Estartit (Girona)
Tél (+ 34) 972 75 09 27. Parking gratuit autour de l'hôtel.

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **210€** par personne, prix ferme et définitif non révisable, en pension complète.

• **Ce prix comprend :**

- La pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour.
- Le linge de lit et de toilette.
- L'accompagnement des randonnées par les Animateurs de l'Association.
- Le vin à table.
- L'assurance pendant les activités.

Association bénéficiaire de l'immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris - Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051

- **Ne sont pas compris :**

- La fourniture des pique-niques par l'Hôtel pour 6€ l'unité (commerces à proximité)
- Les boissons et dépenses personnelles.
- La visite des îles Médès en catamaran avec vue sous-marine (1h30 env.)
- Les assurances facultatives (annulation, interruption).
- La taxe de séjour

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, au moment de l'inscription.

ATTENTION : Il n'y aura pas de chambre individuelle

Les inscriptions sont ouvertes à compter du **12/01/2026** à la permanence de l'Association, Foyer Moudat, rue Jean Mermoz, 66140 Canet en Roussillon – contact Michel PERRIN Tél : 06.71.89.72.68 ou Gisèle GAFFE Tél : 06.15.79.75.22.

Suivant le nombre d'inscriptions (minimum 25), la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au **11 mars 2026**. En cas d'annulation du séjour, le remboursement de l'inscription sera effectué par l'Association.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, aux assurances facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint.

PAIEMENTS :

Documents à compléter : Bulletin d'inscription + Souscription à l'assurance (facultative).

Pour chaque participant, un chèque de **210€** à joindre à l'inscription ainsi que les Primes **d'assurances facultatives 11€** à souscrire au moment de l'inscription.

Encaissement des chèques au fur et à mesure.

Tous les chèques sont à établir à l'ordre de « CANET-ACCUEIL ».

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions d'annulation ci-dessous. Les primes d'assurances souscrites et les contributions EIT resteront dues.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, afin de constituer des équipages de 2 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 230 kms A/R depuis Canet en Roussillon + trajets sur place. Chaque équipage constitué générera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A/R et trajets sur place).

Les conducteurs doivent être assurés et en conformité avec la réglementation routière.

FRAIS DE RÉSOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le **19/03/2026** : restitution des sommes versées.
- Annulation faite entre le **20/03/2026** et le **29/03/2026** : restitution des sommes versées avec une retenue de 10% pour frais de dossier.
- Annulation postérieure au **30/03/2026** : retenue du montant total du séjour non négociable. Frais de dossier 10%. Possibilité de se faire remplacer, voir conditions de cession du séjour ci-dessous.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SÉJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT ainsi que les primes d'assurances (éventuellement souscrites) resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association :
Foyer Moudat, Salle 1, Rue Jean Mermoz, 66140 Canet-en-Roussillon, Tél : 06 68 84 83 12, ou sur le site de l'association (canetaccueil.com) – tél : 06 68 84 83 12.